



1-IDENTIFICATION		IDENTIFIANT UNIQUE :	INF-2020-005
DIRECTION :	INFRASTRUCTURES		
SERVICE :	N/A		
DATE :	28 avril 2020		
OBJET :	Dépôt des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis – Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2020		

2-ÉTAT DE LA SITUATION – CONTEXTE (Y a-t-il eu des décisions antérieures? Si oui, inscrire le numéro de résolution)
Conformément à l'article 119 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, La Société de transport de Lévis (STL) fait rapport au conseil de la Ville des virements de fonds effectués à l'intérieur de son budget et ce, dans les limites autorisées de 500 000 \$ tel qu'adopté par la résolution CV-2013-04-42.
2.1-ORIENTATION PROPOSÉE (Quelle est la décision souhaitée?)
(Empty space for the proposed orientation)

3-ANALYSE DES ALTERNATIVES (Avantages/inconvénients/impacts)
(Empty space for the analysis of alternatives)

4-ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION
(Empty space for the implementation timeline)

5-ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS DÉCISIONNEL (Justifier la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

--

6-FINANCEMENT (Coûts/revenus/impacts budgétaires 2020-2021-2022)

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Description	Coûts/revenus	Impacts 2020	Impacts 2021	Impacts 2022
N/A (sans impact budgétaire)				
Financement déjà autorisé par				
Budget de fonctionnement	Disponibilités budgétaires ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	Poste budgétaire :	
Règlement d'emprunt spécifique	RV-	Extra ctb :	Poste budgétaire :	
Règlement « Omnibus »	RV-	Extra ctb :	Résolution CE-	
Autre (spécifier)		Extra ctb :	Résolution CV-	
Numéro de projet PTI :		Projet subventionné ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	
Compensation requise ?	Oui <input type="checkbox"/> ou N/A <input type="checkbox"/>	Si projet subventionné, préciser le titre du programme et %		
Titre du programme :				%

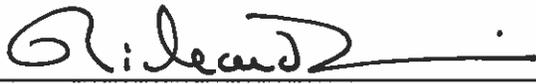
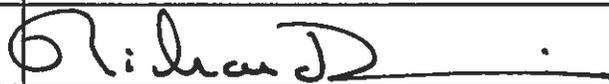
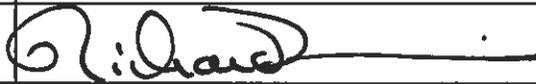
6.1-FINANCEMENT – SECTION RÉSERVÉE AUX FINANCES (ne rien inscrire dans cette section)

MONTANT DES COÛTS ARRONDI :	
INFORMATION PTI :	
Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée	
Montant à financer	Source de financement proposée
Commentaires :	

7-PERSONNES CONSULTÉES			
Nom de la personne	Champ de compétence	Position (en accord?)	Date (jj/mm/aa)
Frank Savoie, conseiller aux finances	Validation – volet financement	Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	29/04/2020
Explication :			

8-RECOMMANDATION (énoncé)
Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville :
- de prendre acte du rapport de la Société de transport de Lévis concernant les amendements budgétaires – virement de fonds pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2020.

9-LISTE DES PIÈCES JOINTES
Annexe 1 : Résolution 2020-060 de la Société de transport de Lévis
Annexe 2 : Rapport des amendements budgétaires – virements de fonds – Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2020

10-APPROBATIONS/SIGNATURES		
Préparé par (nom complet) :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Johanne Poisson	Adjointe administrative	28/04/2020
Signature :		
Nom du responsable d'activité budgétaire	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Richard Dumais	Directeur	30/04/2020
Signature :		
Recommandé par :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Richard Dumais	Directeur	30/04/2020
Signature :		
Nom du directeur/directrice :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Richard Dumais	Directeur	30/04/2020
Signature :		

SIGNATURE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	DATE (jj/mm/aa)
	11-05-2020

EXTRAIT des minutes du procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, **le jeudi vingt-trois (23) avril deux mille vingt (2020)**

Dépôt des amendements budgétaires

RÉSOLUTION 2020-060-

ATTENDU l'adoption par le Conseil d'administration de la ST Lévis, le 17 février 2011, de son règlement 114 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU QUE l'article 5 dudit règlement 114 prévoit qu'en cas de dépassement budgétaire, la direction générale doit effectuer les virements de fonds appropriés à l'intérieur du budget et en informer le conseil d'administration;

ATTENDU QUE les virements de fonds doivent être effectués dans les limites de ce que prévoit l'article 119 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* qui mentionne « qu'une société peut effectuer un virement jusqu'à concurrence d'un montant autorisé par le conseil de Ville et lui en faire rapport. Tout virement qui excède ce montant doit être spécialement autorisé par ce même conseil »;

ATTENDU QUE la Ville de Lévis a autorisé la St Lévis à effectuer des virements de fonds jusqu'à concurrence d'un montant cumulatif de 500 000\$ le 21 mai 2013 (CV-2013-04-42);

ATTENDU QUE pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2020, des dépassements budgétaires sont prévus ou ont été observés pour certains postes de dépenses, alors que pour d'autres, des économies seront probablement réalisées par rapport aux prévisions initiales;

ATTENDU QU' il devient nécessaire d'effectuer des virements de fonds à l'intérieur du budget 2020 et ce, pour un montant total de 39 220 \$ tel qu'indiqué dans le rapport ci-joint;

ATTENDU la recommandation de la Directrice des finances à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par monsieur Michel Turner
et résolu unanimement

De prendre acte du rapport des amendements budgétaires affectant l'année financière 2020 ci-annexé, préparé par la Directrice des finances, et d'en transmettre une copie à la Ville de Lévis à titre d'information.

Adoptée.-



Rapport des amendements budgétaires - virements de fonds

Date : 23-avr-20

Période du 1er janvier au 31 mars 2020

Poste budgétaire	Budget avant amendement	Amendement		Budget après amendement	Notes explicatives
		Augmentation	Diminution		
Fournitures de garage et sanitaires	47 769 \$	18 970 \$		66 739 \$	Note 1
Honoraires professionnels	266 717 \$	18 000 \$		284 717 \$	Note 2
Taxes	96 968 \$	1 030 \$		97 998 \$	Négligeable
Intérêts sur marge de crédit courante	120 000 \$		18 000 \$	102 000 \$	Note 3
Réserve pour imprévus	20 000 \$		20 000 \$	- \$	Note 4
Honoraires - transport adapté	41 995 \$		1 220 \$	40 775 \$	Négligeable
Fournitures Opus - Transport adapté	- \$	1 220 \$		1 220 \$	Négligeable
		39 220 \$	39 220 \$		

Note 1 Achat de solutions désinfectantes pour les autobus et les locaux, gants, masques, etc. en raison de la COVID-19

Note 2 Mandat d'expertise externe pour l'obtention d'un diagnostic sur nos infrastructures informatiques

Note 3 Intérêts sur la marge de crédit ont été moindres pour les 3 premiers mois de l'année

Note 4 Ce poste, tel qu'il est prévu dans la loi (max 1.5% des dépenses), sert spécifiquement à combler des dépassements éventuels dans d'autres postes.

NB: Maximum permis selon autorisation de la Ville (CV-2013-04-42): 500 000\$